

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Vendredi 12 DÉCEMBRE 2014 à 8H30
au Domaine du Rayol Canadel

PROCES VERBAL

Ont assisté au Conseil d'administration du vendredi 12 décembre 2014 :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de Maures Développement Durable
- Alain BENEDETTO : Maire de Grimaud
- Christian MERCIER, Vice- Président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Var
- Jean-Nicolas PHILIPPIN, Directeur de l'agence de Saint-Tropez, représentant la C.C.I.V.
- Jean-Daniel TAVÉ, représentant l'U.P.A. Du Var
- Loïc De SALENEUVE, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Var
- Julien COTTURA et Laurent AUDIFFREN, représentants les Jeunes Agriculteurs du Var

Autres personnes présentes :

- Frédéric DESCAMPS, Conseiller municipal délégué à l'environnement à la mairie de Cabasse
- Carole BLION , représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA de l'association
- Sandra BOYER assistante parlementaire de Jean-Michel COUVE

Sept pouvoirs ont été envoyés :

- Florence LANLIARD, Maire du Plan de la tour
- Christine AMRANE, Maire de Collobrières
- Gabriel UVERNET, Maire du Thoronet
- Claude PIANETTI, Maire de Vidauban
- Robert BOUCHARD, représentant le collectif D.C.A.-PACA
- Liliane MAILLARD, attachée de direction à l'U.P.V.
- Antoine PASTORELLI, représentant la FDSEA du Var

Sont excusés :

- Jean-Marc GAETANO, Secrétaire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var
- Annick NAPOLEON
- Jean PLENAT, Maire du Rayol Canadel
- Jean-Jacques VAISSIERE, Vice Président de l'UDVN 83

Le tiers des membres composant le conseil d'administration étant présent ou représenté celui -ci peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activités et bilan financier 2013
- Rapport d'activité et situation financière 2014
- Perspectives 2015 (projet d'actions, orientation budgétaire)
- Composition du bureau
- Présentation des résolutions du Conseil d'administration
- Questions diverses

Jean-Michel COUVE remercie Monsieur **André DEL MONTE**, Conseiller municipal à la mairie du Rayol Canadel sur Mer, Président du Conseil d'Administration de l'association du domaine du Rayol , et Monsieur **François AUBERT**, Vice-Président, d'accueillir les membres et invités du Conseil d'administration de Maures Développement Durable.

François AUBERT souhaite apporter son soutien à l'association et remet sa cotisation pour 2015. Carole BLION en prend acte et lui enverra un justificatif de règlement.

Jean-Michel COUVE remercie tous les membres présents et informe en préambule qu'une modification des statuts sera prévue dès le début d'année 2015 afin que les citoyens adhérents puissent être désormais, représentés au Conseil d'administration de l'association.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président souhaite apporter une explication de base concernant l'historique de l'association à ceux qui assistent aujourd'hui mais qui n'ont pas toujours été membres ou invités de l'association.

« L'année 2000, le Conseil économique et social régional, avait délocalisé une de ces réunions à Saint-Tropez, et l'idée avait été de concevoir le territoire des Maures dans sa totalité : littoral, plaines agricoles et forêts. Rappelons que le territoire des Maures représente le quart de la superficie du Var.

Cela n'a pas été retenu comme tel, c'est la raison pour laquelle j'avais envisagé de le considérer à la DATAR comme un pays, incluant un projet de développement durable. Il se trouve qu'en 2010, au terme de la loi, les pays ont été abrogés, et nous avons donc décidé de retenir le contenu de ce que nous avons prévu de faire à l'intérieur de ce territoire et de poursuivre les travaux.

Nous soutenons toutes les démarches de préservation et de valorisation de la forêt. Nous instruisons un projet avons un projet de dossier de labellisation par l'UNESCO d'un Géopark. Dans ce cadre, nous avons inclus un nouveau projet de Schéma de développement durable du tourisme. L'idée majeure est de lier tous les acteurs de l'ensemble du territoire et de concevoir un tourisme annualisé et non plus estival et se limitant au seul littoral.

L'autre volet de notre démarche consiste en la création en Centre Var, dans une position géographique exceptionnelle (autoroutes, future LVG, trois aéroports proches) d'un « Pôle d'Excellence-Formations-Recherches-Développement » pour tout ce qui concerne l'environnement méditerranéen.

L'association n'a pas vocation à être « maître-d'œuvre ou d'ouvrage » pour la concrétisation de ces projets. Notre démarche consiste à nous concentrer entre élus et représentants de la société civile pour élaborer notre projet de territoire, et aller le défendre auprès des instances départementales et régionales ainsi qu'au niveau des ministres.

Nous sommes tous contraints par des lois et des règlements nationaux d'une part, des directives européennes d'autre part et nous ne pouvons que les prendre en compte en les intégrant à un projet territorial répondant aux besoins de nos populations. Ce projet devra être mis en œuvre par des structures porteuses existantes. A nous de les solliciter.

Avant de procéder à la lecture du rapport d'activité de l'année 2013 , Jean-Michel COUVE propose l'adoption du procès-verbal du dernier conseil d'administration qui sera envoyé par courriel à tous les membres de l'association. Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

Un document de synthèse ayant été remis à chaque participant, Jean-Michel COUVE procède à la lecture du compte rendu des activités de l'année 2013.

I PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES et du BILAN FINANCIER 2013

1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

- **Premier semestre de l'année 2013**, les activités de l'association ont été concentrées sur :

A - Modifications des statuts

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2013 en Mairie de la Garde-Freinet a décidé la modification des statuts de l'association. Cette refonte concernait plusieurs articles :

- Article 3 : le changement de siège social , Place Celli – Résidences du Port à Saint-Tropez 83990
- Article 5 : la composition des membres de association avec l'introduction d'un cinquième collègue . Rappel de cet article :
 1. Collège 1 : les Elus représentant les communes ou groupements de communes du territoire en la personne de leur maire ou de leur président en exercice.
 2. Collège 2 : les personnes morales représentant les organisations professionnelles et associatives, concernés par l'objet de l'association. ..
 3. Collège 3 : les entreprises partenaires représentant les acteurs économiques intéressées par les travaux de l'association.
 4. Collège 4 : les citoyens, personnes physiques intéressées par l'objet de l'association.
 5. Collège 5 : les personnes ressources c'est à dire toutes personnes qualifiées pour l'objet de l'association, appelées par elle, au titre de leurs connaissances et de leurs expertises.
- Article 8 : la composition de l'assemblée générale : tous les membres des cinq collèges siègent à l'assemblée.
- Article 11 : la composition du Conseil d'administration :
 - ✓ Seuls les membres des collèges 1 2 et 5 siègent.
 - ✓ La composition du bureau du C.A. : avec au minimum un président, un trésorier et un secrétaire.
 - ✓ Le nombre de présences requis pour la validation des délibérations prises en C.A.
- Article 12 : les pouvoirs du Conseil d'administration.
- Article 14 : les cotisations des membres, par collège, sont fixées par le Conseil d'Administration.

B - Fonctionnement de l'association .

- Hervé PASSAMAR a poursuivi sa mission d'assistance à la démarche active et opérationnelle d'un développement territorial et de mise en œuvre des objectifs issus du diagnostic jusqu'en juillet 2013. Il a participé aux différentes réunions de réalisation de la plaquette de communication, et du Forum, organisé en juin 2013 à Cavalaire. Il a été le lien entre le président , les membres de l'association et les différents partenaires.

- Le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA a été investi de deux missions : celle d'établir et de présenter les comptes de l'association mais, également celle, administrative, contribuant ainsi à la modification des statuts, l'organisation, le déroulement et les comptes-rendus des assemblées générales, etc.

C – Communication et promotion .

- Ont été mis en oeuvre :

- Plaquette d'informations promotionnelle sur les objectifs et les actions de l'association

Dès la fin de l'année 2012, nous avons travaillé à la rédaction d'un document de synthèse des études entreprises au cours de l'année 2012 et devant nous permettre l'édition d'une plaquette de communication à usage externe. Un groupe de travail spécifique a été constitué et s'est réuni plusieurs fois en début d'année 2013, afin de valider son contenu.

Après plusieurs ébauches (format, pagination, design, iconographie, ..), une option tendant à la rendre la plus lisible et attractive possible a été retenue. Conçue sur un format A4 en quadrichromie, et sur papier glacé, elle se présente sur quatre pages recto-verso. En première page, une carte du territoire des Maures dans le Var est représentée, avec le logo de l'association.

Élaborée avec la participation gracieuse de la société Latitude-Gallimard, cette plaquette rappelle l'historique de l'association et ses objectifs :

- La préservation et la valorisation du territoire des Maures et sa forêt
- La conception d'un nouveau Schéma de développement durable du tourisme.
- L'obtention de la labellisation « Géopark des Maures » par l'UNESCO.
- La création d'un « Pôle recherche-formations-développement » d'activités nouvelles essentiellement dédiées à l'environnement méditerranéen et porteur de valeur ajoutée.

Elle a été éditée puis rééditée en deux mille exemplaires au total et fut distribuée à tous les participants, au cours du Forum, afin que les membres associés la diffusent au sein des différentes administrations et organismes publics, citoyens et entreprises privées.

Elle est consultable sur les sites internet : » www.maures.developpement.fr » » maures.lattitude-galimard.com »

- Forum « Entre mer et terroirs »

La préparation du colloque a consisté :

- ✓ à élaborer le programme conformément aux objectifs de l'association
- ✓ à contacter les intervenants possibles
- ✓ à l'organisation matérielle
- ✓ au lancement des invitations
- ✓ à la préparation des communiqués de presse.

Le choix du lieu de ce Forum s'est porté sur Cavalaire à la date du 07 juin 2013, en partenariat avec Mme Annick NAPOLEON, maire et Conseillère régionale, particulièrement intéressée à la cohésion et au développement économique de ce territoire. La mairie a bien voulu mettre à disposition de

l'association une salle communale et des éléments de logistique. Près de deux cents personnes ont assisté à la réunion.

A noter la présence de nombreuses personnalités, notamment celle de M le Sous Préfet de l'arrondissement de Draguignan, M Stanislas Cazelles et du président de la Chambre d'Agriculture, Alain BACCINO.

L'association a fait appel à Bruno QUIVY pour animer la réunion.

Hervé Passamar, chargé de mission à Maures Développement Durable, aura été le modérateur du débat.

Au cours de ce forum, ont été rappelés les quatre volets de la démarche de Maures Développement Durable:

- contribution à la protection et valorisation de la forêt des Maures.
- un nouveau Schéma de développement durable du tourisme
- un Pôle d'affaires et des filières de développement environnemental, de formations supérieures et professionnelles concernant l'environnement méditerranéen.
- Une demande de labellisation « Géopark » à l'UNESCO

Le but de ces trois actions qui se veulent innovantes et complémentaires est de proposer, sur le moyen et long terme, l'émergence d'activités diversifiées et favoriser ainsi des emplois pérennes pour les jeunes, tout en apportant de la valeur ajoutée à l'image du territoire.

➤ Ont été abordés les sujets suivants:

- « L'économie dans le golfe de Saint-Tropez, les atouts et les faiblesses de ce territoire remarquable » par Bruno Paravey, conseiller territorial de la délégation CCIV, et Bertrand Deschamps, Directeur de l'agence du Golfe de Saint-Tropez.
- « Les mesures de protection, et la biogéographie des Maures » par Ludocic Charrier, Directeur du service Environnement du Conseil Général du Var.
- « Le Parc national de Port-Cros et les quatre notions fondamentales qui le régissent : une gouvernance réservée à 50% aux acteurs socio-économiques, la définition des espaces, la mise en place d'une charte, la préservation du patrimoine culturel des villages et des plaines qui maillent le territoire des Maures, par Guillaume Sellier, Directeur.
- « l'agriculture et la viticulture dans leur contexte » intervenant Alain Baccino, Président de la chambre d'agriculture du Var,
- « Le projet INOVA ». Denis Ostré a rappelé l'origine de ce projet et ses engagements notamment au niveau de la filière bois-énergie.
- « la Fondation du Golf de Vidauban sur la biodiversité » par Catherine Fournil, Secrétaire générale, créée en 2007, elle a pour objectifs de préserver la forêt, mieux connaître son patrimoine à travers des inventaires, et faire partager ses préoccupations à travers la sensibilisation de tous publics.
- « la Charte forestière » présentée par Grégory Cornillac, chargé de mission à l'association des communes forestières du Var, et qui a pour objet de protéger et valoriser le massif mais également d'y développer des activités économiques durables.
- « La Forêt modèle » par Georges Franco, qui précisera qu'il s'agit d'une initiative régionale volontaire et d'un outil de gouvernance.
- « La politique des massifs et les mesures prises par le Conseil Général pour défendre les forêts contre les incendies » présenté par Frédéric Béniamino.

- « La Fondation du patrimoine », son rôle, expliqué par Jean Louis Atoch, Délégué départemental
- « la labellisation Géopark par l'UNESCO », son historique retracé par Guy Martini, responsable du Géopark de Haute Provence, et expert international pour l'UNESCO sur les Géoparks.
- « Le Tourisme » étude menée par Guy Castagné du cabinet BDRH conseils, qui de mieux utiliser les leviers du territoire, de tisser des liens entre les trois paysages des Maures, littoral, plaine et massif et de valoriser un tourisme annualisé tourné vers les patrimoines et la culture.
- « Le Pôle économique » présenté par Jean-Michel Couve et Hervé Passamar qui comporte trois volets :
 - le volet « affaires » avec un centre de bureaux mobiles et un centre de congrès
 - le volet « hôtelier, de tourisme, et de loisirs »
 - le volet « formations, recherches et développements » sur l'environnement méditerranéen.

Tout au long de cette journée, et à travers les différents thèmes abordés, l'association « Maures Développement Durable » a pu confirmer que les enjeux en matière d'attractivité du territoire des Maures sont multiples et que des solutions peuvent être trouvées aux problématiques des uns et des autres, en s'inscrivant dans un projet d'avenir tout en œuvrant en concertation, public/privé.

Ce forum était le second depuis la création de l'association.

• Deuxième semestre de l'année 2013

Maures Développement Durable, a poursuivi sa démarche en se réunissant au cours de deux **Conseils d'administration** :

- Le 18 octobre 2013 à la Mairie du Plan de la Tour :
- Le 19 décembre 2013 au Golf de Vidauban :

Lors du conseil d'administration du 18 octobre 2013 : Compte rendu des activités du premier semestre : rapport financier de l'ensemble des actions engagées depuis 2011 avec une ventilation détaillée de la subvention de 130.000€ accordée par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement.

L'ensemble des études réalisées par deux bureaux missionnés (stés BDRH Conseils, et JYB Consultant) ainsi que par Guy Martini (Directeur de la Réserve naturelle géologique de Haute Provence), la refonte de notre site, la réalisation de notre document de synthèse et l'organisation de la journée de communication, auront permis d'atteindre les objectifs prévus dans la demande de subvention à l'Etat.

Il fallait aussi, pour poursuivre les actions de l'association, se doter de moyens humains et recruter un nouveau « chargé de mission » ainsi qu'une secrétaire à mi-temps.

D'un commun accord avec les participants, il a été décidé de rédiger une fiche de poste concernant le « chargé de mission » Cette fiche devait comporter outre le profil recherché, le contenu de sa mission. Restait à décider, soit de salarier une personne « cadre » au sein de l'association, soit de recruter une personne indépendante.

Rappel a été fait de la nécessité de prises de contacts avec différentes entreprises susceptibles de devenir partenaires et de monter des dossiers de demande de subvention publiques.

A été procédé à la constitution du nouveau bureau, composé de 10 membres :

- Président : Jean-Michel COUVE
- Vice-Présidente : Annick NAPOLEON
- Vice-Présidente : Dominique LEDERLIN-ADER
- Vice-Présidente : Florence LANLIARD
- Secrétaire : U.P.V.
- Secrétaire adjoint : Syndicat des propriétaires forestiers
- Secrétaire adjoint : UDVN
- Trésorier : DCA PACA
- Trésorier adjoint : Chambre d’agriculture
- Trésorier adjoint : CCIV

Lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013, ont été présentés deux projets de budgets prévisionnels pour l'année 2014, l'un de fonctionnement, l'autre d'intervention.

- Le premier budget d'un montant de 30.232€ prenant en charge les services d'une secrétaire à temps partiel. Les cotisations ont été votées et il a été décidé d'appeler ces cotisations dès janvier 2014 pour les collèges 1, 2 et 5
- Le second budget prévoyait des prestations de sociétés conseils pour un montant de 120.000€ et l'embauche du chargé de mission.
- Deux candidatures au poste de « chargé de mission » ont été présentées au cours de ce dernier conseil d'administration. Il a cependant été décidé que cette embauche ne soit effective que lors de l'obtention de crédits permettant cette prise en charge.
- Le choix pour le chargé de mission s'est porté sur Frédéric MARTOS sur la base d'un mi-temps.

Il a été convenu de procéder à l'élection d'un bureau restreint lors d'un prochain conseil d'administration.

Après un débat sur ce rapport, le Président Jean-Michel COUVE propose de passer au vote de la première résolution :

Première résolution

Les membres présents, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités 2013 , décident de l'approuver, à l'unanimité, dans toutes ses dispositions

2. RAPPORT FINANCIER

Jean-Michel COUVE rappelle que les comptes de l'année 2013 ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable de l'association, et sont annexés au présent rapport. Une attestation de présentation des comptes annuels est également jointe aux documents obligatoires.

Par ailleurs, un tableau synthétique (cf. fin de paragraphe) retranscrit toutes les recettes et dépenses depuis l'année 2007 et permet ainsi une vision globale des résultats au cours de ces 7 dernières années.

En préambule, le total du bilan ressort à 15.836€ et l'année 2013 s'est soldée par un résultat déficitaire de 7.519€.

A Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat de l'association présente les caractéristiques suivantes :

➤ total des produits de l'exercice	25.181€
➤ total des charges de l'exercice	41.143€
➤ report des ressources antérieures non utilisées	8.442€

a) Produits

Les produits se décomposent en :

➤ cotisations pour	24.594 €
➤ produits financiers pour	87 €
➤ reprises sur provisions	306 €
➤ produits exceptionnels	194 €

- Par rapport à l'année 2012, les cotisations ont augmenté de 56,20%. Cette augmentation transcrite dans les comptes de l'association est due :
 - ✓ aux participations prévues de deux communes, Le luc et Vidauban
 - ✓ aux cotisations nouvelles du collège 4 « citoyens » pour un montant de 1.070€
 - ✓ et enfin à l'augmentation des cotisations prévue lors de la dernière assemblée générale et basée sur le recensement de l'année 2009 x 0,40€/habitant.
- Les produits financiers sont inchangés par rapport à 2012 : il s'agit de rémunération des sommes disponibles sur le compte bancaire de l'association pour 87€
- Les reprises sur provisions concernent la sortie définitive pour non paiement d'un membre de l'association pour 306€
- Enfin, les produits exceptionnels proviennent de dons reçus par l'association lors de la journée du 07 juin 2013.

b) Charges

Les charges d'exploitation sont passées de 118.884€ en 2012 à 41.143€ en 2013.
Elles sont composées de :

- Les autres achats et charges externes pour 32.875€ contre 118.578€ l'année précédente et comprennent :
 - ✓ les honoraires d'Hervé PASSAMAR, chargé de mission pour 17.500€ contre 27.500€, et ce, en fonction de l'arrêt de son contrat au 31.07.2014
 - ✓ les honoraires du Cabinet BLION, chargé d'une mission administrative et comptable pour 6.255€
 - ✓ des frais relatifs à la journée du 07 juin pour un montant de 8.172€
 - ✓ des frais d'assurance pour 77€
 - ✓ des frais de réceptions, missions, postaux et divers pour 870€ contre 1.856€.

- Les salaires et charges sociales pour un montant de 179€. Nous rappelons qu'il s'agit d'une hôtesse engagée pour la journée exceptionnelle du 07 juin 2014.
- La provision passée pour 7.783€ contre 306€ l'an dernier qui concerne l'éventualité d'impayés pour deux membres associés : il s'agit de la Fédération nationale des professions libérales, qui n'a pas réglé sa cotisation depuis 2011, et la commune de La Londe les Maures pour ses cotisations de 2012 et 2013.
- Les charges exceptionnelles de 306€ sont relatives à l'annulation des provisions passées pour impayés pour les années 2011 et 2012, et qui, après avis du Conseil d'Administration et en fonction de l'article 7 alinéa

c) Report des ressources non utilisées en fin 2012

La subvention allouée par le Ministère n'ayant pas été utilisée dans son intégralité en 2011 et en 2012 a été reportée sur 2013, pour un montant de 8.442€.

Dans le courant de l'année 2013, et conformément au projet initial pour lequel la subvention a été demandée, cette somme a fait l'objet d'une réintégration dans le compte de résultat de l'année. Comme il avait été prévu, elle a servi en partie à l'édition de documents de communication ainsi qu'aux frais engendrés par la journée du 07 juin 2013, mais également, aux honoraires d'Hervé PASSAMAR chargé d'animer le débat de cette journée.

Ainsi exposé, il ressort du compte de résultat de l'association pour l'année 2013, un déficit de 7.519€.

B Analyse du bilan : actif passif

a) Actif

- Le stock de 212€ mentionné en actif circulant concerne les DVD « Que vive le Massif des Maures » que l'association a réalisé au cours de l'année 2010, et qui sont toujours à disposition.
- Les cotisations n'ont pas toutes été versées en 2013. Quatre communes ainsi que cinq membres associés n'avaient pas versé la cotisation de l'année, voire des années antérieures. Ces créances représentent la somme de 13.649€ contre 4.984€.

Par mesure de prudence, comme il a été indiqué précédemment, la provision pour « créances douteuses » concernant trois cotisations, qui, se cumulant avec celles de l'an dernier se montent à 8.089€.

- Le poste “disponibilités” pour un montant de 9.574€ concerne le solde de la banque.
- Enfin les charges constatées d'avance pour 32€ concernent l'assurance RC souscrite auprès d'AVIVA pour la période du 01 janvier 2014 au 16 avril 2014.

b) Passif

- Le résultat de l'année précédente a été affecté au compte "report à nouveau" tel que voté par l'assemblée générale du 31 mai 2013 statuant sur les comptes de 2012 qui s'établit à 21.810€.
- Les dettes financières d'un montant de 1.545€ concernent une cotisation réglée à deux reprises par la commune de la Croix-Valmer et qui après accord avec le service compétent, a été reportée sur la cotisation 2014, ainsi qu'une cotisation d'un membre associé.

c) Proposition d'affectation du résultat

- résultat de l'exercice : 7.519€
- en totalité en compte "report à nouveau" : 14.291€

<u>Rappel des comptes depuis 2007</u>	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cotisations des membres	+32.905	+31 708	+26 890	+20 150	+17 410	+15.745	+24 594
Divers produits				+ 597	+ 79	+87	+ 281
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	+3 288	0	0	0	+4 257		+ 306
Subvention sur études / (Etat)	+ 26250	+8 750	0	0	+130 000		
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)	0	+18 000	+18 000	0			
Partenariat privé/site internet (20%/HT)	0	0	+ 3 750	0			
Total recettes	+62 443	+ 58 458	+ 48 640	+ 20 747	+151 746	+15 832	+ 25 181
Achats				- 316	-8		
Fonctionnement	-5 590	- 5 263	-4 448	- 5 037	-6 840	-6 722	- 6529
Dotation aux provisions	0	- 612	-2 445	- 1 200	-306	-306	-7783
Charges exceptionnelles	-3 288	- 612	0	- 1 709	-4 692		- 306
Réceptions, missions et déplacement, manifestation du 07 06 2013	-2 340	0	0	- 3 916	-496	-1 445	-9024
Etudes	-52 923	- 17 641	0	0	-15 000	-110 410	-17 500
Site Internet Latitude Gallimard	0	- 71 760	-71 760	0			
Total dépenses	-64 141	- 95 887	- 78 653	- 12 178	-27 342	-118 883	-41142
Engagements à réaliser					-113 091	+104 649	+ 8 442
Résultat arrondi	-1 698	-37 429	-30 013	+ 8 569	11313	+ 1 598	-7519
REPORT FIN D'EXERCICE	+67 774	+30 345	+332	+8 900	+20 213	+ 21 811	+ 14 292

Jean-Michel COUVE rappelle que Carole BLION est à la disposition des membres de l'association qui souhaitent avoir des éclaircissements sur les comptes présentés.
Personne ne demandant la parole;il est proposé de passer au vote de la deuxième résolution.

Deuxième résolution

Les membres présents, après avoir entendu la lecture du rapport financier et la présentation des comptes de l'exercice clos, approuvent, à l'unanimité, lesdits comptes et décident d'affecter les résultats de l'exercice ainsi qu'il suit :

Déficit : - 7 519€

Report à nouveau : + 14.291

Troisième résolution

Les membres présents donnent, à l'unanimité, quitus au président, en ce qui concerne leur gestion pour l'exercice 2013.

Jean-Michel COUVE propose de passer au compte rendu de l'année 2014.

II RAPPORT D'ACTIVITES ET SITUATION FINANCIERE 2014

A. Rapport d'activités : On distinguera deux périodes :

• Premier semestre 2014

- ✓ Les activités de l'association ont été mises en veille du fait de la campagne des élections municipales du premier trimestre, de la mise en place des nouvelles équipes municipales, puis des élections européennes de Juin.
- ✓ L'été qui a suivi n'a pas été propice à une reprise effective des travaux.
- ✓ Toutefois, durant cette période, des réunions de travail se sont tenues au siège de l'association ou à l'Oustalet au Cannet des Maures dans le droit fil des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, avec l'appui bénévole de Frédéric Martos ainsi que des soutiens de Carole Blion et Sandra Boyer.

Constats des freins au développement des actions

- ✓ Insuffisance de mobilisation des communes (nécessité de contacts avec les nouvelles équipes municipales)
- ✓ Caractère encore trop virtuel de notre projet (exigence de le matérialiser par des études de faisabilité)
- ✓ Positionnement de notre projet parfois perçu comme concurrentiel par rapport à ceux portés par d'autres institutions (Charte forestière, Var-Ecopole....)
- ✓ Défaut de communication et d'échanges entre les membres de l'association engendrant une insuffisance de mobilisation

Recentrage des objectifs prioritaires

- ✓ Deux des quatre volets du projet MDD, devront être privilégiés : le Géopark et le Schéma de développement durable du tourisme (à intégrer à l'instruction du Géopark)
- ✓ Rappel
 - = Une labellisation Géopark par l'UNESCO offrirait un positionnement très intéressant du territoire au plan international (Réseau mondial des Géoparks) tout en ne générant aucune contrainte environnementale ni administrative supplémentaire.
 - = L'élaboration d'un nouveau « Schéma de développement durable du tourisme » permettrait une large concertation avec les acteurs du territoire.
 - = Elle ouvrirait des pistes de développement d'un tourisme des quatre saisons liant le littoral, le massif et les plaines agricoles.
 - = Elle intégrerait et abonderait le dossier Géopark.
- ✓ La poursuite de notre objectif « Préservation – Valorisation » pourrait s'exprimer par notre contribution aux travaux du « Syndicat mixte du Massif des Maures » et au soutien à toute initiative ou projet public / privé dédiés à cet objet.
- ✓ Le quatrième volet de notre projet « Création d'un « Pôle d'excellence formations-recherche-développement » sur le thème de l'environnement méditerranéen sera beaucoup plus complexe à concevoir et à instruire.

Dans l'attente de moyens financiers nouveaux, il sera plus raisonnable de surseoir à son instruction, tout en le conservant en mémoire.

• **Deuxième semestre 2014**

Un certain nombre de contacts et de réunions ont permis d'apporter des éléments nouveaux de réflexion et d'échanges pour le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de ce jour :

- Un déjeuner de travail qui a réuni à Flassans, le Président, Guy Martini et Frédéric Martos sur le thème du « Géopark » a permis de consolider les pistes et orientations du projet de demande de labellisation à l'UNESCO.

- ✓ Il s'agirait du seul projet français intéressant le littoral
- ✓ La forte composante touristique potentielle constituerait un plus indéniable pour une prise en compte par l'UNESCO de notre projet
- ✓ La labellisation servirait l'ensemble des acteurs territoriaux et des partenaires institutionnels et privés. Elle permettrait la reconnaissance de leurs savoir-faire et de leurs efforts en matière de développement durable et concourrait à faire fructifier leurs activités.

- Réunions partenariales

1. Partenariats institutionnels

- A la suite de concertations avec les responsables de services du Conseil Général, une rencontre avec le Directeur Général des Services, Alain PRUVOST, a eu lieu le 26 Septembre 2014.
- Après présentation du projet, de ses objectifs et des enjeux territoriaux, il a été proposé d'engager, durant le 1^{er} semestre 2015, une étude de faisabilité concernant « Géopark » et « Schéma de développement durable du Tourisme » ainsi que d'en mesurer les convergences avec les politiques de développement territoriales mises en œuvre par l'Assemblée départementale.

En première analyse et après avoir réétudié les prescriptions des Contrats territoriaux du Conseil Général sur les différents périmètres de SCOT, ces convergences semblent évidentes.

- Aussi, il a été convenu que le Conseil Général mette à disposition de l'association, et durant 6 mois, Frédéric Martos, sur un temps partiel de 40%. Cet appui, dont le caractère onéreux sera précisé dans le cadre d'une convention que nous devons examiner afin de préciser si nos capacités financières nous permettent cet engagement.
- Par ailleurs, plusieurs contacts ont été pris avec des élus et des cadres du Conseil Régional. Une première réunion est prévue avec Mireille PEIRANO, le 6 janvier prochain à l'Hôtel de Région.

2. Partenaires universitaires et scientifiques

1. Géologie et géosciences

Outre la participation scientifique de Guy Martini, le laboratoire de géologie « **Géoazur** » de l'Université de Nice a été sollicité. Il a accepté d'accompagner l'étude de faisabilité du premier semestre 2015 en fournissant son expérience des inventaires et des scénarios de mise en valeur.

- Valorisation numérique

Ingemédia : Ecole d'ingénierie de communication numérique de Toulon a proposé d'accompagner le projet en fournissant deux supports numériques venant en appui de l'étude de faisabilité du premier semestre 2015. Elle a, aussi, accepté le principe d'une collaboration plus poussée, dès l'année suivante.

- Le Port National de **Port-Cros**

Une nouvelle rencontre avec Monsieur Guillaume SELLIER, Directeur du Parc, a permis de poser le principe d'un partenariat d'études. Son expertise en matière de développement durable maritime sera très complémentaire et appréciable pour la conduite de notre dossier de faisabilité.

3 Partenariats privés

Des contacts ont, aussi, été établis avec quelques partenaires privés potentiels :

- Guillaume Ficat-Andrieu : Cadre à la Société SYSTRA propose sa collaboration personnelle sur toutes les questions intéressant les mobilités touristiques (cf ses publications sur ce thème)
- Claire Dutertre : Fondatrice de Femmes d'Entreprise d'Europe, Consultante Prospective & Stratégie – Communication - RH serait disposée à collaborer avec nous pour tout ce qui concerne la recherche et l'établissement de partenariats avec le monde de l'entreprise

Une liste de prospects entrepreneuriaux privés a été établie. Des premiers contacts ont été pris par le Président. Des rencontres seront programmées dès le premier trimestre 2015, si le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de ce jour en confirment l'intérêt.

Frédéric DESCAMPS, souhaite intervenir sur le débat du tourisme en signalant qu'en tant que nouvel élu et lillois d'origine, l'image extérieure que l'on peut avoir de la région est, exclusivement, celle d'un tourisme d'été avec mer, sable et soleil. alors que lorsque l'on y vit on s'aperçoit très vite que le territoire des Maures possède d'autres atouts majeurs. Par ailleurs, on ne peut faire abstraction de l'écologie (qui n'appartient à personne mais à tout le monde) dans un territoire qui est l'un des plus boisés de France. Il nous faut en tenir compte, car ce doit être un complément raisonné à l'agriculture ; un atout supplémentaire et surtout pas un inconvénient. Les patrimoines forestier et vinicole ce sont des valeurs économiques importantes. Il faut par conséquent faire venir le touriste non seulement en été, mais tout au long de l'année.

Jean-Michel COUVE insiste sur le fait que le développement doit tenir compte de la protection mais aussi de la valorisation de l'environnement. Il prend l'exemple du lac du Bourget et du projet du « Grand Lac » mise en place dans les années 90, avec l'obtention de nombreux crédits publics. Ce territoire a été transformé et un tourisme de valeur et de qualité s'y développe. Nous devons, nous, prendre exemple sur ce projet

Jean-Daniel TAVE rappelle que dans le monde entier la région de Saint-Tropez est connue, et qu'il faut exploiter cette image en dehors de la saison touristique de l'été.

Alain BENEDETTO pense que si Saint-Tropez est un atout, ce peut-être aussi un inconvénient. On ne peut tabler seulement sur le tourisme de l'été, car en juillet et août nous sommes en pleine sur-fréquentation et savoir juillet août pendant toute l'année, car nous sommes aussi en pleine saturation.

Frédéric DESCAMPS pense que nous devons nous concentrer sur la valorisation de l'environnement et l'exploiter.

Jean-Michel COUVE propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, un débat sur « le tourisme, c'est quoi ».

B. Situation financière 2014

L'appel des cotisations s'est effectué fin janvier 2014, sur la base du recensement de la population en date de 2009 multiplié par 0,40€/habitant. Le tableau présenté ci-dessous rappelle les cotisations appelées. Celles signalées par les lettres NP sont les communes et associations qui n'ont pas réglé leur cotisation à ce jour.

Détail des cotisations des communes et organismes membres en 2014 :

<u>Communes</u>		21533
Cavalaire-sur-mer		2 739 €
Collobrières	NP	770 €
La Croix Valmer		1 394 €
La Garde-Freinet	NP	719 €
Grimaud		1 752 €
La Londe-les-Maures	NP	4 023 €
Le Luc	NP	3 752 €
Le Plan de la Tour		1 165 €
Rayol-Canadel-sur-mer	NP	276 €
Le Thoronet		901 €
Vidauban	NP	4 042 €
<u>Autres membres</u>		1 989 €
U.D.V.N.	NP	153 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var		153 €
Chambre d'Agriculture du Var	NP	153 €
Chambre des Métiers du Var		153 €
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var	NP	153 €
CD Jeunes Agriculteurs du Var		153 €
Union Patronale du Var		153 €
Union Professionnelle Artisanale du Var		153 €
UN des Associations de Professions Libérales	NP	153 €
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var		153 €
DCA PACA	NP	153 €
Syndicat des propriétaires forestiers		153 €
JM COUVE		153 €

A ce jour et comme vous pouvez le constater, six communes et cinq membres associés n'avaient pas réglé leur cotisation 2014.

Nous soulignons également que l'association n'a pas émis d'appel à cotisations pour le collège 4 « les citoyens » pour l'année 2014, celles enregistrées pour 2013 valant aussi pour cette année.

Comme il avait été envisagé lors du Conseil d'administration de décembre 2013, une secrétaire à temps partiel a été engagée. Sandra BOYER a pris ses fonctions le 06 janvier 2014, sur la base d'un temps partagé de 34h67 mensuel soit 8heures hebdomadaires. Son contrat s'est interrompu en septembre 2014. Elle poursuit sa mission en qualité d'assistante parlementaire du président.

Par ailleurs la convention avec le cabinet AUDICOMPTA s'est poursuivie.

La réunion du Conseil d'administration et de cette Assemblée Générale de fin d'année nécessiteront l'engagement de frais (location de salle, réception, etc).

Enfin, compte tenu de la date avancée de la situation financière nous avons tenu compte de possibilités d'impayés de cotisations pour deux communes soit une provision de 7 775€ et 153€ pour une association.

La situation comptable de l'association est ainsi reproduite dans le tableau suivant :

	2012	2013	2014
Cotisations des membres	+15.745	+24 594	+ 23 522
Divers produits	+87	+ 281	+ 87
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		+ 306	
Subvention sur études / (Etat)			
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)			
Partenariat privé/site internet (20%/HT)			
Total recettes	+15 832	+ 25 181	+ 23 609
Achats			
Fonctionnement	-6 722	-6 529	-13 000
Dotation aux provisions	-306	-7 783	-7 928
Charges exceptionnelles		-306	
Réceptions, missions et déplacement, manifestation	-1 445	-9 024	-2 000
Etudes	-110 410	-17 500	
Site Internet Latitude Gallimard			
Total dépenses	-118 883	-41 142	-22 928
Engagements à réaliser	+104 649	+ 8 442	
Résultat arrondi	+ 1 598	-7519	+ 681
REPORT FIN D'EXERCICE	21 811	14 292	14 973

Jean-Michel COUVE fait un point sur les impayés et rappelle qu'un certain nombre de communes ont décroché ou ne veulent pas intégrer l'association car leurs maires ne comprennent pas toujours bien, le fond de notre démarche. Le budget avec lequel nous fonctionnons est très restreint, et il serait souhaitable que les communes qui n'ont pas encore payé leur cotisation le fassent rapidement pour ne pas mettre en péril l'association. Le Président considère que tant que nous n'avons pas reçu de courrier nous informant de la démission d'une commune, nous considérons qu'elle fait toujours partie des membres. A ce titre, sa cotisation est inscrite en « produits ». Mais il faudra, sans aucun doute en 2015, aller recontacter certaines communes pour les informer de nos actions afin qu'elles participent activement à notre association.

Quatrième résolution

**Les membres présents, après avoir entendu la lecture du rapport de la situation financière 2014 ,
décident de l'approuver à l'unanimité.**

III PERSPECTIVES 2015

A – Perspective d'activités

C'est sur la base des constats, des contacts et des éclairages apportés durant l'année 2014, qu'on est en mesure, aujourd'hui, d'évoquer notre projet et notre plan de charge pour 2015

- 1) Conformément aux accords passés avec le Conseil Général, les six premiers mois de l'année seront consacrés au montage du dossier de faisabilité concernant la création du Géopark et son Schéma de développement durable du tourisme.
 - Les contacts partenariaux institutionnels, universitaires et scientifiques ainsi que privés seront mobilisés dans un but technique mais aussi financier.
 - La contribution de Frédéric Martos sera d'autant plus précieuse que ce travail nécessitera des relations avec différents services du Conseil Général.
Des contacts préliminaires ont déjà été établis dans ce sens. La convention entre MDD et le Conseil Général se conclura le 15 juin date à laquelle lui sera présenté notre dossier pour approbation et suite à donner.
Le remboursement de la part du salaire de Frédéric Martos par MDD devra intervenir au terme de la convention.
Les montants à prévoir, sur la base d'une mise à disposition de 40% de son temps s'élèveraient à environ 6 500.00€ (la somme exacte sera portée au document d'orientation budgétaire 2015).

- Un projet de cadre et programme de travail sera adressé aux membres du Conseil d'administration dans le courant du mois de Janvier prochain.
- 2) Recherche de partenariats privés et mobilisation des contacts institutionnels, universitaires et scientifiques.
- 3) Communication
- En interne : proposition :
 - Constituer une plate forme numérique afin d'échanger les informations et les avis sur les différentes actions entreprises
 - Organiser une réunion ouverte par mois (exemple : les 4èmes vendredis matin de chaque mois soit : les 23/01 – 27/02 – 27/03 pour le 1^{er} trimestre).
 - En externe :
 - Nécessité d'élaborer une stratégie de diffusion de nos informations par les médias et sur nos site internet.
 - Ciblage-citoyen afin de rechercher de nouveaux adhérents pour conforter l'Assemblée générale
- 4) La constitution d'un nouveau bureau resserré sera proposée et débattue en Conseil d'administration.

B – Orientations budgétaires 2015

En fonction des perspectives d'activité de l'année à venir, nous avons mis à jour le budget prévisionnel qui a été adopté par le Conseil d'administration.

Ce budget tient compte :

- des cotisations basées sur le nouveau recensement (références : 01 janvier 2011) et en vigueur à compter du 01 janvier 2014.
- des dépenses prévisibles *ad minima* pour 2015

1. Produits et cotisations

- ➔ pour le collège 1 , communes : nombre d'habitants (recensement 2011) x 0,40€/habitant
- ➔ pour le collège 2, les organisations professionnelles : 153€
- ➔ pour le collège 3 , les entreprises partenaires : 300€
- ➔ pour le collège 4 , les citoyens 20€ par personne et 30€ pour un couple

	Population totale	
<u>Collège 1 : Communes</u>		15 384,40
Collobrières	1 916	766,40
La Croix Valmer	3 641	1 456,40
La Garde-Freinet	1 796	718,40
Grimaud	4 211	1 684,40
La Londe-les-Maures	10 060	4 024,00
Le Plan de la Tour	2 966	1 186,40
Rayol-Canadel-sur-mer	729	291,60
Le Thoronet	2 381	952,40
Vidauban	10 762	4 304,80
<u>Collège 2 :Autres membres</u>		1 836
U.D.V.N.		153
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var		153
Chambre d'Agriculture du Var		153
Chambre des Métiers du Var		153
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var		153
CD Jeunes Agriculteurs du Var		153
Union Patronale du Var		153
Union Professionnelle Artisanale du Var		153
UN des Associations de Professions Libérales		153
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var		153
DCA PACA		153
Syndicat des propriétaires forestiers		153
<u>Collège 4 Citoyens</u>		1 100
Citoyens		1100
<u>Collège 5 : Personnes ressources</u>		153
JM COUVE		153

Jean-Michel COUVE forme le voeu que les membres du collège des citoyens soient plus nombreux et invite tous les participants de ce jour à diffuser largement la plaquette de communication auprès de personnes qui seraient intéressées par les objectifs de l'association et à leur proposer d'adhérer pour un montant de 20€ à « Maures Développement Durable »

2. Charges

Le fonctionnement de l'association en 2015 devra tenir compte :

- Du reversement au Conseil Général du Var de la mise à disposition de Frédéric MARTOS pour deux jours par semaine soit une somme évaluée à 6 500€ .
- De la prise en charge de frais de déplacements évalués à 2.000€
- De la prise en charge de frais de déplacements de stagiaires d'étudiants universitaires délégués par GEOAZUR et INGEMEDIA pour un montant d'environ 1.000€
- Communications , publications, etc : 1.000€
- Les autres frais de fonctionnement restant pratiquement inchangés.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2015
Cotisations membres	18 473
Divers à percevoir	90
TOTAL RECETTES	18 563
Achats	
Fournitures administratives	500
Assurances	120
Site	100
Frais de missions réceptions, déplacements	3 000
Frais de communications, publications, etc	1 000
Frais de fonctionnement	6 237
Frais prestations Conseil Général du Var	6 500
Frais divers de banque	100
Provisions impayés	8 634
TOTAL DEPENSES	26 191
RESULTAT ATTENDU	7 628
REPORT FIN D'EXERCICE	7 345

Après avoir exposé le budget prévisionnel pour l'année 2015, Jean-Michel COUVE propose de passer au vote pour ce budget qui sera proposé à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra après ce conseil d'administration.

Cinquième résolution

Les membres présents, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2015 décident de l'approuver à l'unanimité

Jean-Michel COUVE invite l'assemblée à se prononcer sur la dernière résolution concernant la prise en charge par l'association de la convention qui sera signée avec le Conseil Général et qui devrait prévoir une rémunération évaluée à ce jour à 6.500€ mais qui pourrait fluctuer de plus ou moins 1.000€.

Sixième résolution

Les membres présents, donnent, à l'unanimité, tous pouvoirs au Président, Jean-Michel COUVE, pour signer toutes conventions dans l'intérêt de l'association, et notamment celle, avec le Conseil général, concernant la mise à disposition à temps partiel de Frédéric MARTOS, agent de la collectivité départementale, en qualité de chargé de mission pour l'association.

IV - COMPOSITION DU BUREAU

Jean-Michel COUVE propose que la composition du bureau soit plus restreinte.

Jean-Daniel TAVÉ souhaite que la Chambre des Métiers et l'U.P.A. puissent faire partie du bureau du Conseil d'administration en la personne de JM DEGAETANO.

Jean-Michel COUVE remercie Jean-Daniel TAVE et propose que cette question soit abordée lors du prochain conseil d'administration.

V - ADOPTION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président propose au Conseil d'administration les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités 2013 , décide de l'approuver à l'unanimité dans toutes ses dispositions

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier 2013 et la présentation des comptes de l'exercice clos, approuve, à l'unanimité, lesdits comptes et d'affecter les résultats de l'exercice ainsi qu'il suit :

Déficit : - 7.519

Report à nouveau : + 14.291

Troisième résolution

L'assemblée général donne, à l'unanimité, quitus à tous les administrateurs, en ce qui concerne leur gestion pour l'exercice 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la situation financière 2014 décide de l'approuver à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2015 décide de l'approuver à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, donne à l'unanimité, tous pouvoirs au Président, Jean-Michel COUVE, pour signer toutes conventions dans l'intérêt de l'association, et notamment celle, avec le Conseil général, concernant la mise à disposition à temps partiel de Frédéric MARTOS, agent de la collectivité départementale, en qualité de chargé de mission pour l'association.